

Arrêté du 21 janvier 2014 relatif aux certificats d'aptitude aux fonctions d'inséminateur et de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces équine et asine — Section 2 : Licence d'inséminateur

Santé et PNCVT

Coaching et Développement Personnel

Chamanisme et Néo-spiritualité

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 31/01/2014

Juridiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro AGRE1401814A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028535400>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A nommé par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans le ressort duquel est implanté l'établissement concerné. [...]

[...] Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A nommé par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans le ressort duquel est implanté l'établissement concerné. [...]

[...] programme de sélection ; — conseils d'accouplement. f) Réglementation : 20 heures : — l'identification des équidés ; — documents et réglementation de la monte ; — le système SIRE ; — réglementation de la médecine [...]

[...]de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Vu le code rural et de la pêche maritime , notamment[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 241-2, L. 653-13, R. 653-96 et D. 222-5 ; Vu la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRE1401814A du 31 janvier 2014, « Arrêté du 21 janvier 2014 relatif aux certificats d'aptitude aux fonctions d'inséminateur et de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces équine et asine – Section 2 : Licence d'inséminateur ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028535400> (consulté le 31 août 2026).